

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1131

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014, a adopté le règlement n° 1131, intitulé : « **Amendement au règlement n° SQ-900 relatif à la circulation et stationnement, tel que déjà amendé, de façon à modifier l'annexe « A – Arrêts obligatoires »** ».

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à ajouter des panneaux de signalisations, soit pour :

- des arrêts obligatoires sur diverses rues de la municipalité;

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7^e jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7 novembre 2014 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site Web : www.stesophie.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier